

Pôle communication
Tél.: 24 65 42

Jeudi 11 avril 2019

COMMUNIQUÉ

Le point sur l'épidémie de dengue

L'épidémie de dengue est toujours en cours et le nombre de nouveaux cas quotidiens ne baisse pas. L'unité dédiée aux malades au CHT Gaston-Bourret a été dotée d'un médecin.

Sur le terrain, les équipes renforcées du gouvernement, des communes et des provinces sont toujours à pied d'œuvre pour visiter les zones géographiques touchées par l'épidémie, informer les malades, distribuer des répulsifs, vérifier l'environnement pour détruire les gîtes larvaires et s'inquiéter du voisinage au cas où de nouvelles personnes seraient atteintes par le virus. Par ailleurs, les épandages dans les secteurs concernés se poursuivent.

L'occasion pour le gouvernement de rappeler aux médecins que la dengue est une maladie à déclaration obligatoire et qu'ils sont tenus de déclarer tous les cas de dengue, y compris les cas cliniques, à la direction des Affaires sanitaires et sociales. En effet, seule cette déclaration permet de surveiller l'évolution de l'épidémie et de déclencher les opérations de lutte anti-vectorielle.

Vigilance et prévention toujours d'actualité

Plus que jamais, le gouvernement invite la population à ne pas baisser la garde et à continuer à :

- **détruire les gîtes larvaires** et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau au moins une fois par semaine, dans et autour de la maison ;
- **se protéger des piqûres de moustique** pendant la journée :
 - applications de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
 - port de vêtements de couleur claire, qui couvrent les bras et les jambes ;
 - utilisation de moustiquaires ;
 - utilisation de diffuseurs électriques en intérieur et de tortillons fumigènes en extérieur ;
 - mise en marche de la climatisation ou des ventilateurs.
- **consulter un médecin dès l'apparition des signes cliniques** (fièvre avec douleurs musculaires ou articulaires, éruption cutanée, asthénie, douleur rétro-orbitaire...).

Il est également demandé à toutes les personnes de retour d'un pays endémique d'arboviroses (dengue, chikungunya, zika) de se protéger avec des répulsifs cutanés pendant les 7 jours suivant leur arrivée en Nouvelle-Calédonie, même si elles ne présentent pas de signes cliniques, car il existe des formes asymptomatiques. Les patients présentant une fièvre et des douleurs musculaires et/ou articulaires devront consulter rapidement leur médecin en fournissant des précisions sur les pays visités.